

**FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX n°2**

Route départementale N° 769

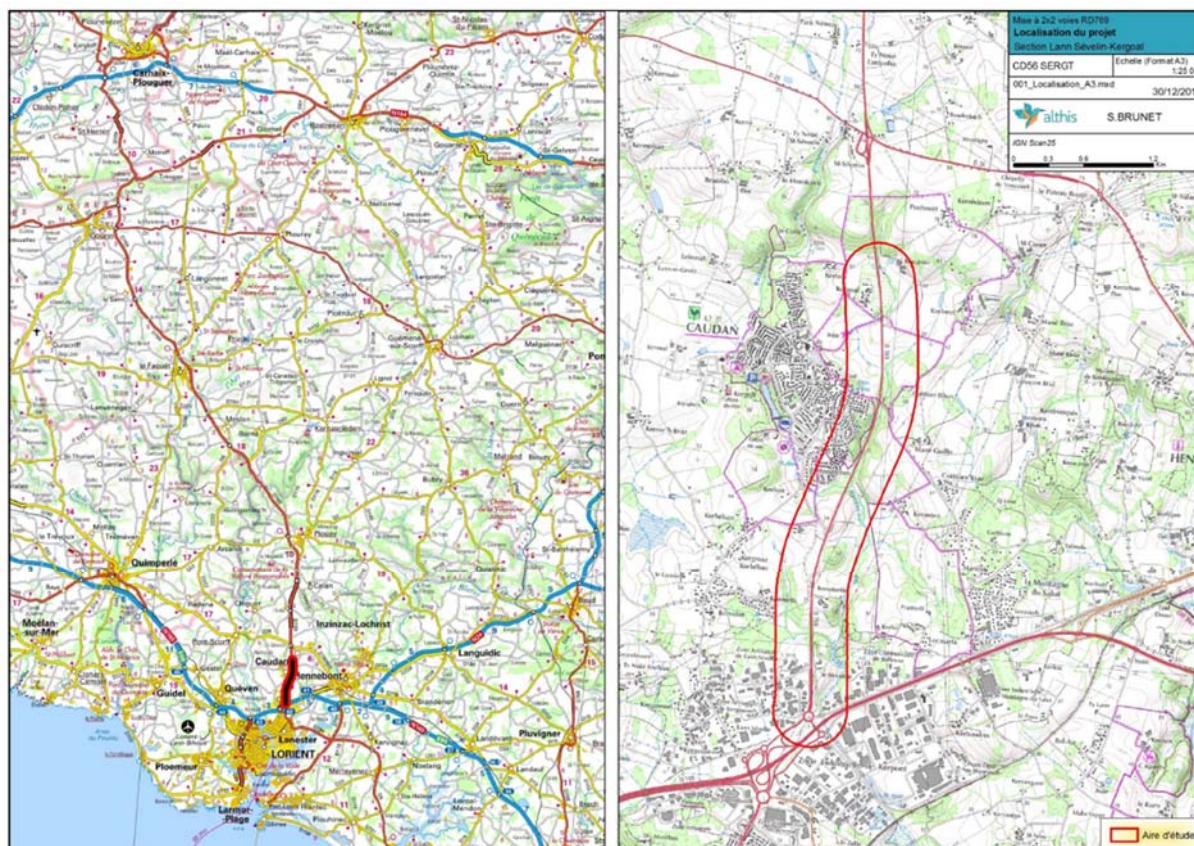
Travaux de mise à 2x2 voies et mesures  
compensatoires associées

Commune de Caudan

Avril 2024

**Objet de l'opération**

L'opération correspond à la mise à 2x2 voies de la Route Départementale n° 769 sur la section la plus au Sud, au droit du bourg de Caudan, entre le giratoire du Moustoir (Sud) et l'échangeur de Kergohal (Nord).

**Plan de situation**

## Désignation des intervenants

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Département du Morbihan
<b>Maîtrise d'œuvre :</b>	Direction des Routes et de l'aménagement
<b>Montant de l'opération :</b>	18 M € TTC
<b>Début des travaux :</b>	septembre 2024
<b>Mise en service :</b>	fin 2028

*Les services techniques départementaux (direction des routes et de l'aménagement) assurent la représentation de la maîtrise d'ouvrage et la responsabilité de la maîtrise d'œuvre de l'opération.*

## Contenu des travaux

En synthèse, les travaux consistent à :

- **passer la route bidirectionnelle actuelle à 2x2 voies (110 km/h) sur le tronçon de 3,8 km entre Lann Sévelin et Kergoal** ; avec un rabattement sur une voie réalisé à Kergoal en raccordement à la route existante.
- **créer 2 points d'échange complets et sécurisés en lieu et place des existants, échangeur de Restendren et de Kergoal**,
- **démolir et reconstruire le passage supérieur de St Joseph, avec l'aménagement d'une continuité cyclable** dans le prolongement de la piste créée depuis la Montagne du Salut,
- **créer une aire multimodale** exploitée par Lorient Agglo à Kergoal Est,
- **démolir et reconstruire le passage inférieur de Kergoal** en y intégrant une continuité cyclable vers l'aire multimodale,
- **supprimer les accès à niveau** et les rétablir par ailleurs, notamment **la voie latérale de Kerustantin et la desserte de l'exploitation bio des Vergers de Kergoal** (construction d'un passage inférieur et d'un accès sécurisé),
- réaliser un réseau d'assainissement séparatif et des bassins de traitement et de rétention,
- **remplacer tous les ouvrages de traversée des cours d'eau par cadres multifonctions** avec reconstitution du lit mineur du ruisseau et banquettes pour la petite faune, dont une avec un gabarit permettant le passage des randonneurs,
- **créer des passages petite faune** en complément des cadres,
- **réaliser des protections acoustiques** (protections réglementaires + protections volontaires : engagement du conseil départemental),
- intégrer des éléments paysagers : modelages, plantations,
- **réaliser, au titre de mesures compensatoires, la réhabilitation de deux zones de remblaiement de zone humide** (Kerantro et Kerustantin) ainsi que la **reconfiguration du ruisseau du Plessis dans le marais de la Goden**.

## Rappel du processus d'autorisations réglementaires

Le projet a été déclaré d'intérêt public le 23 septembre 2019.

L'arrêté d'autorisation environnementale (regroupant le dossier Loi sur l'eau, la dérogation espèces protégées et le déboisement/défrichement) a été délivré le 27 avril 2023.

A venir l'enquête parcellaire dans le courant de l'automne 2023. A noter que la maîtrise des emprises foncières nécessaires au projet est déjà très avancée en négociation amiable.

## Phases préparatoires aux travaux routiers

En préalable aux travaux routiers, divers travaux sont d'ores et déjà engagés.

Cette phase préparatoire a débuté en octobre 2023 avec le diagnostic archéologique des secteurs de Restendrezzen et de Kergohal, ainsi que la mise en œuvre de la mesure compensatoire de Kerantro (restauration de la zone humide).

Elle va se poursuivre cet été avec la mise en œuvre de la mesure compensatoire du marais de La Goden (restauration morphologique du Plessis).

Egalement des premiers dévoiements de réseaux (gaz, télécom, électricité) auront lieu en juin 2024.

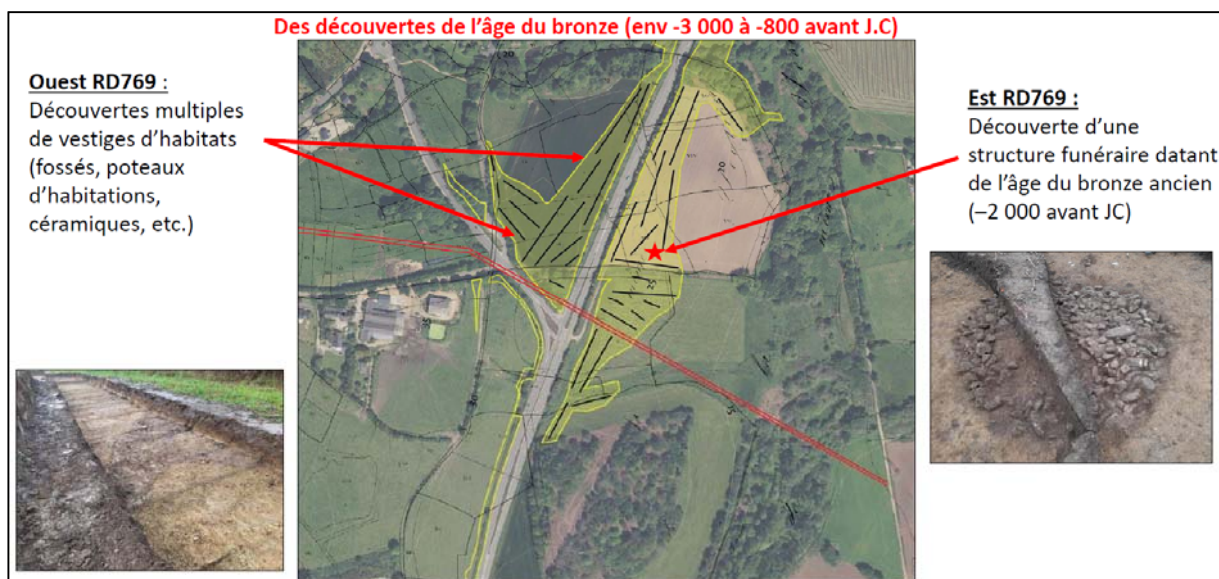
Le défrichement et le déboisement des parcelles se dérouleront d'octobre 2024 à février 2025 puis de septembre 2025 à février 2026.

## Phasage et planification des travaux

La réalisation des travaux sera décomposée en 4 grandes phases :

### 1. Réalisation de l'échangeur de Restendrezzen

Cette phase, initialement planifiée en avril 2024 est décalée en septembre 2024 en raison de découvertes archéologiques datant de l'âge du bronze pendant la phase de diagnostic.



Ces découvertes ont conduit la Direction Régional des Affaires à prescrire des fouilles archéologiques complémentaires qui se dérouleront en juillet et août 2024 sur le secteur est de Restendrezzen puis de septembre à novembre 2024 sur le secteur ouest. Les fouilles se poursuivront à Kergohal est au printemps 2025.

Les travaux de la phase 1 sont scindés en deux chantiers :

- Le premier consiste à compléter l'échangeur existant de Kergohal avec une bretelle vers Lorient pour y reporter tous les accès au centre-ville de Caudan.
- Le second est la construction de l'échangeur de Restendrezzen qui nécessite la fermeture du carrefour actuel. Pendant les travaux de construction du passage supérieur et des voiries à l'Ouest, le trafic sera dévié sur une voie provisoire côté Est, au droit des futures bretelles de l'échangeur.



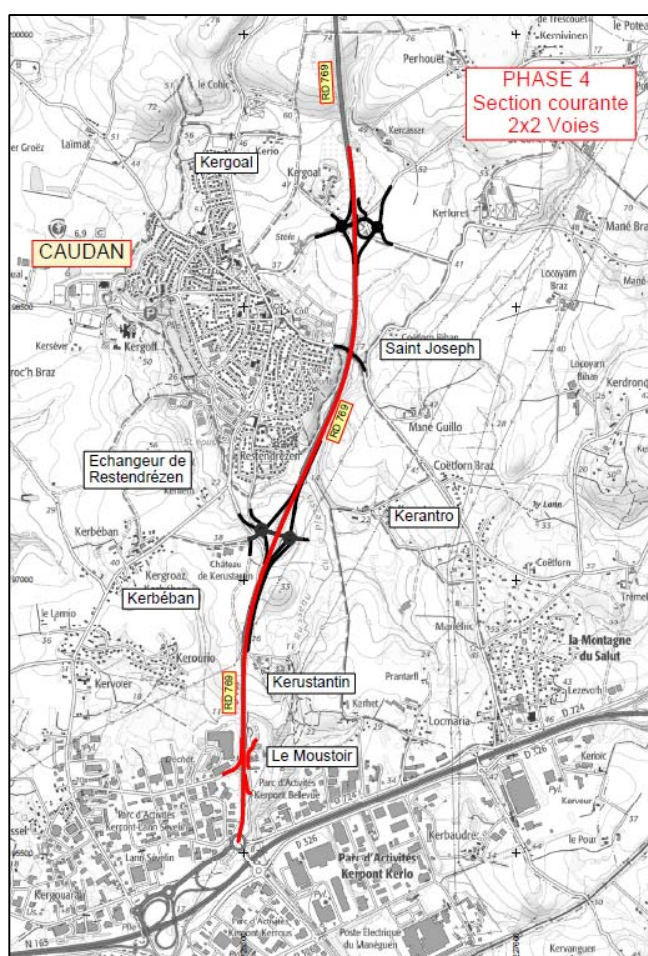
#### 4. Réalisation de la section courante

La phase 4 se déroulera de 2026 à 2028 : la route actuelle sera doublée.

Cette phase de travaux incorporera la création des bassins n°1 et 3, la réalisation de dispositifs acoustiques, la réalisation de la bretelle d'accès à la ZI de Lann Sévelin, la mise en configuration définitive des bretelles d'échangeur, les dispositifs de retenue et la pose de la signalisation définitive.

La réalisation des travaux de section courante nécessite une première phase de réalisation côté Est (y compris la moitié Est des ouvrages franchissant en dessous). Puis le trafic sera basculé sur ces nouvelles voies afin de faire les travaux côté Ouest (et donc la seconde moitié des ouvrages franchis).

Les études détaillées de la phase 4 commenceront en septembre 2024 et se poursuivront en 2025.



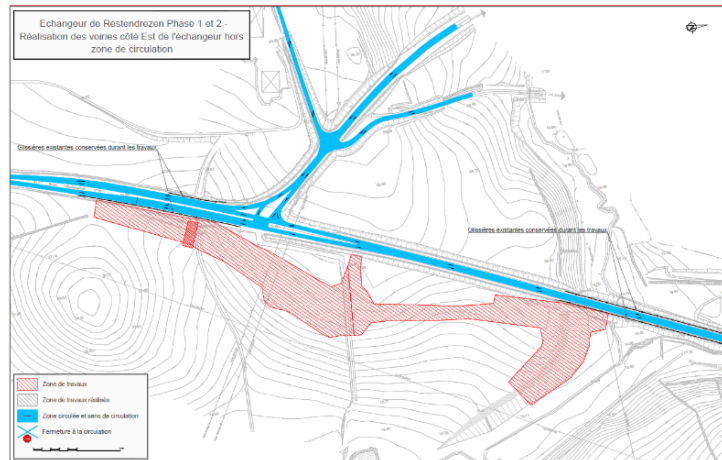
## Zoom sur les travaux de l'échangeur de Restendrezen

Le chantier de l'échangeur de Restendrezen sera conduit en plusieurs étapes de sorte de pouvoir maintenir une circulation en continue sur la route départementale, concilier les recherches archéologiques et construire le nouveau pont au-dessus de la RD769.

### 1 – Réalisation de l'échangeur Est en configuration provisoire / aménagement de la voie de déviation temporaire

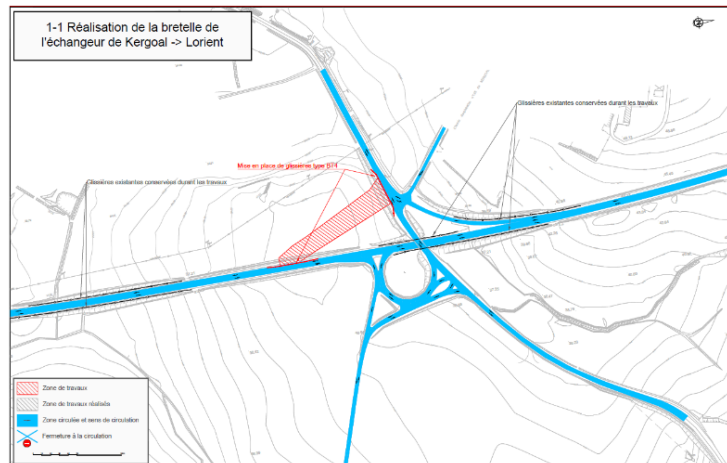
Fouilles archéologiques secteur est : juillet / aout 2024

Travaux : Septembre 2024 à fin 2024



### 2 – Réalisation de la bretelle sud-ouest du futur échangeur de Kergoal

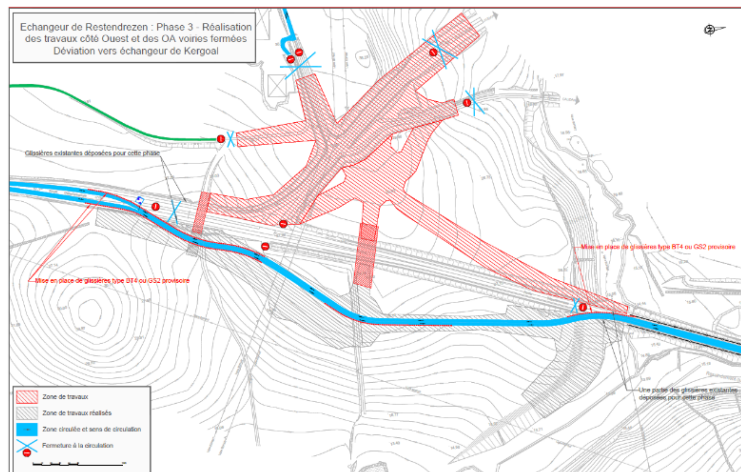
Travaux : Septembre 2024 à fin 2024



### 3 – Réalisation de l'ouvrage d'art en passage supérieur de Restendrezen, du PIGR et de l'échangeur ouest

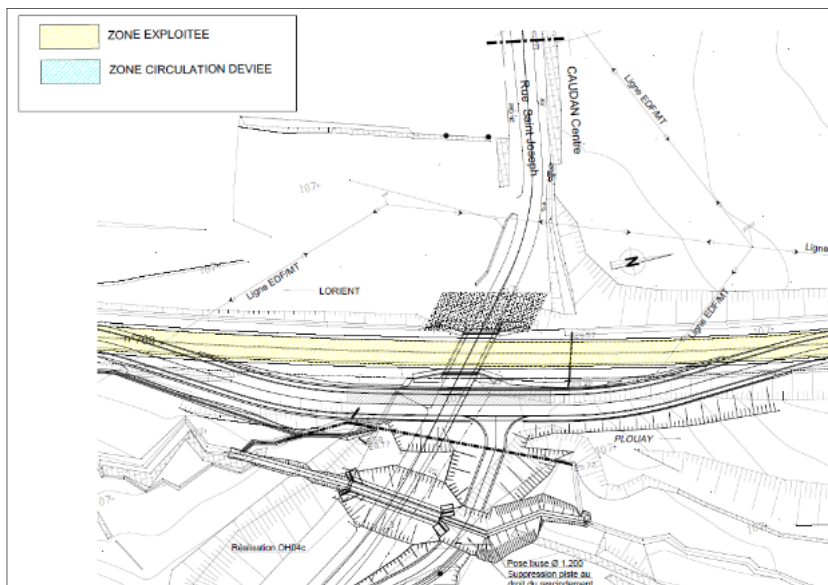
Fouilles archéologiques secteur ouest : septembre à novembre 2024

Travaux : janvier à fin 2025





Circulation basculée sur la déviation provisoire pendant les phases de travaux situées au droit de l'existant et à l'ouest de la RD769 (par exemple, démolition de l'ouvrage existant, pose des poutres dalle, etc.)



## Exploitation sous chantier

La circulation de la RD769 ne sera pas coupée mais les travaux nécessiteront des modifications temporaires de la circulation sur la route départementale et les accès à Caudan.

Des déviations seront mises en place pendant la construction des échangeurs.

Une bretelle d'accès sera réalisée à Kergoal pour pallier la fermeture de l'échangeur de Restendren en 2025.

La mise en circulation de cette bretelle est toutefois conditionnée à la réalisation par la commune de la rue Simone Weil, aménagée dans le cadre de la ZAC de Lenn sec'h.

À l'inverse, à partir de fin 2025, il faudra passer par le sud pour entrer à Caudan, pendant les travaux sur l'échangeur nord à Kergoal.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers  
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

## Contacts

**Maîtrise d'ouvrage** : Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre** : Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse** :

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11

Xavier DOMANIECKI (directeur routes et de l'aménagement) : 02 97 54 83 60 - mail : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

## Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

**Message par courrier à M. le Président du conseil départemental**

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

[routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.